

Centre social protestant

Au chevet des étudiants perdus dans la paperasse

Le Centre social protestant publie un guide pratique pour les bourses. Interview de la travailleuse sociale Talissa Rodriguez.

Lise Bourgeois

Un millier de jeunes passent chaque année au Centre social protestant pour se faire aider dans l'obtention d'une bourse d'études. C'est une des raisons pour lesquelles le CSP publie aujourd'hui un «aide-mémoire» (*csp.ch*) destiné à ceux qui ont besoin de l'argent de l'État pour se former. L'occasion aussi de prendre des nouvelles de la jeune population qui a souffert ces derniers mois des restrictions pandémiques. Interview de Talissa Rodriguez, travailleuse sociale à Jet Service.

Quelles sont les personnes qui viennent vous voir?

Nous avons des jeunes relativement fragilisés et précaires qui vivent dans des familles avec peu de moyens. Ils ont aussi des difficultés sociales, avec un réseau familial souvent peu solide ou conflictuel. D'autres viennent simplement se renseigner ou chercher un soutien ponctuel.

Comment ont-ils vécu la pandémie?

Par la force des choses, les jeunes les plus fragiles ont vu leur situation empirer avec la crise, sur le plan psychologique mais aussi économique. Ainsi, nous avons reçu des jeunes qui s'en sortaient jusque-là grâce à un petit job ou au revenu des parents, et qui ont vu leur situation basculer. Je pense à cette jeune fille allemande qui a perdu son petit job dans la restauration et dont les parents n'envoyaient pas d'argent.



Talissa Rodriguez, travailleuse sociale au Centre social protestant, veut inciter les jeunes à faire valoir leurs droits. VANESSA CARDOSO

«Nous avons entamé des discussions avec le Canton pour réintroduire la franchise étudiant.»

Talissa Rodriguez, CSP-Vaud

Quelles sont les difficultés dans le domaine des bourses?

Par exemple, les universitaires ont eu le droit de se retirer d'une session d'examen (*ndlr: et donc de prolonger leurs études*) à cause de la pandémie. Or il n'y a pas eu tout de suite de communication au sujet de l'impact sur la bourse d'études. Il n'allait pas de soi que l'Office des bourses allait pour autant prolonger d'un an le droit à la bourse. Cela ne pose pas de problème de prendre la décision de se retirer des examens quand

on a une famille qui peut assumer financièrement, mais si ce n'est pas le cas il est compliqué de se retirer des examens sans savoir si la bourse va suivre.

Au fond, les gens ne sont pas assez informés.

Nous avons une bonne relation avec l'Office des bourses, qui est très réactif quand on fait remonter des situations. Mais l'accès à l'information pour les personnes qui ne nous consultent pas nous préoccupe, surtout en période de crise.

La levée des mesures détend-elle la situation?

Oui pour ce qui est du lien social, mais la précarité est toujours là. En Suisse, le taux de pauvreté est d'environ 10%. Nous travaillons avec les enfants de ces familles-là. Et il reste des questions de coordination avec l'Office des bourses, par exemple sur la manière de comptabiliser l'année Covid. Il faut savoir que l'aide de l'État porte sur dix ans au maximum; nous attendons donc encore une réponse officielle.

L'argent des petits jobs est-il encore déduit de la bourse?

Nous avons entamé des discussions avec le Canton pour réintroduire ce qu'on appelait la «franchise étudiant» dans l'ancienne loi, qui permettait de gagner jusqu'à 650 francs par mois sans impact sur la bourse, qui est par ailleurs un minimum vital. Cela permettait aussi aux étudiants d'avoir un pied dans le marché de l'emploi. Cette franchise est tombée à 300 francs et est devenue plus compliquée à calculer. Pour l'instant, la question reste en suspens, car l'État veut profiter d'une prochaine révision légale pour revoir la question.

Quel conseil donneriez-vous en priorité aux jeunes?

Nous voulons les informer et les inciter à faire valoir leurs droits. Même si ça paraît complexe, une décision de l'Office des bourses peut faire l'objet d'une réclamation. Mais il faut le faire dans les 30 jours. Après, c'est fini.

La Confédération a labellisé le Parc du Jorat

Région lausannoise
Le projet est reconnu comme Parc d'importance nationale, ce qui assure la moitié de son financement pour dix ans.

«Un moment plus que symbolique: celui qui nous permet d'entrer de plain-pied dans la phase de mise en œuvre.» C'est par ces mots que la municipale lausannoise Natacha Litzistorf a qualifié vendredi, lors d'une conférence de presse, l'attribution par la Confédération du label Parc d'importance nationale au projet du Parc du Jorat. Ce dernier devient ainsi le premier parc naturel périurbain de Romandie et le second du pays, après celui du Sihlwald (ZH), créé en 2009.

Ce moment était attendu par les promoteurs du projet depuis son lancement en 2005, dans une version qui réunissait alors onze communes. Au final, les 440 hectares qui seront mis en réserve sont tous situés sur le territoire lausannois. Municipale chargée du dossier et présidente de l'association Parc du Jorat, Natacha Litzistorf a souligné

que les Communes d'Épalinges, de Jorat-Menthue, de Jorat-Mézières et du Mont-sur-Lausanne sont aussi membres de l'association. «Ce qui prouve que la valeur ajoutée de ce projet n'est pas au seul bénéfice de Lausanne.»

À propos de mise en réserve, les recours contre la décision de classement de la zone centrale du parc sont encore en phase d'étude par la Cour de droit administratif et public. N'est-ce pas contradictoire avec la labélisation? «Non, a assuré Carlo Ossola, responsable Parcs d'importance nationale à l'Office fédéral de l'environnement. Ce label est le résultat de l'évaluation du dossier de candidature, qui a rempli tous les critères. Et il assure le financement par la Confédération (*ndlr: environ la moitié du budget de fonctionnement annuel*) pour les dix prochaines années.»

Et le fait que quatre des six éoliennes du projet Eoljorat Sud soient prévues dans la zone de transition du parc? «Les documents qui nous ont été fournis ont prouvé la compatibilité des deux projets», a assuré le responsable. **Sylvain Muller**

Baignade interdite «jusqu'à nouvel ordre» à Cudrefin

Lac de Neuchâtel
Les fortes intempéries ont causé un afflux d'eau non épurée dans le lac. Les analyses ont révélé une trop forte présence de bactéries «E. coli».

Les vacances auraient pu mieux commencer pour le camping de Cudrefin et les habitants de cette commune située au nord-est du lac de Neuchâtel. La Municipalité vient en effet d'interdire la baignade «jusqu'à nouvel ordre».

Cette mesure concerne l'ensemble des rives communales. Soit la plage de Cudrefin, celle du camping et les petites criques qui s'égrènent le long de la berge. En cause: une trop forte présence de la bactérie *Escherichia coli* (*E. coli*). Présente dans les matières fécales, elle peut être dangereuse pour l'homme, même en bonne santé.

Ce taux trop élevé d'*E. coli* a été détecté par les analyses d'eau que l'Office cantonal de la consommation effectue régulièrement. Du côté de l'administration communale, on précise que les récentes et violentes intempéries

qui ont frappé la région sont à l'origine de ce désagrément.

Les fortes précipitations survenues dans la nuit du 28 au 29 juin ont saturé les conduites et fait déborder la Moilletaz, inondant de nombreuses maisons et provoquant un afflux d'eau usée vers le lac. «Même les anciens n'avaient jamais vu ça. La grêle et les orages ont nécessité 80 interventions des pompiers», souligne le syndic Richard Emmenegger.

La situation fera l'objet d'un suivi hebdomadaire.

Du 17 au 24 juin, la plage des Pins d'Yvonand avait été fermée pour les mêmes raisons. Mais la météo n'y était pour rien. Ce sont les matières fécales laissées par un rassemblement inhabituel de cygnes pendant plusieurs jours qui ont forcé cette décision. **FRA**

Onze ans de prison pour un trafic de 20 kilos de coke

Tribunal criminel
L'accusée a été reconnue coupable d'avoir organisé quatorze transports de drogue entre Amsterdam et Lausanne, alors que le Ministère public en comptait 21.

Onze années de réclusion, auxquelles il faudra déduire près de 2 ans exécutés en préventive. C'est la sanction prononcée ce vendredi par les juges du Tribunal criminel de l'arrondissement de Lausanne contre une quinquagénaire coupable d'avoir organisé un mégatrafic de cocaïne entre Amsterdam et le squat des Sauges à Lausanne. Selon les juges, cette femme d'origine camerounaise a permis l'arrivée de près de 20 kilos de drogue pure sur sol vaudois en l'espace de six mois, lors de quatorze transports orchestrés par des mules. «L'accusée est ancrée dans le monde du trafic de cocaïne. Elle a agi par pur appât du gain (*ndlr: 24'000 euros*) dans ce trafic hors norme. Elle en est bien l'organisatrice. Sa culpabilité est accablante», a estimé le Tribunal criminel. L'avocat de la défense a annoncé qu'il fera «assurément» appel de ce verdict.

Alors que le Ministère public avait retenu 21 transports de drogue à charge de l'accusée, pour un poids total de 59 kilos de coke brute, les juges n'en ont retenu que quatorze en raison de doutes «insurmontables» qui pesaient sur sept d'entre eux, ramenant ainsi le total de drogue brute écoulée à 40 kilos. Rappelons que la prévenue en avait reconnu quatre spontanément, expliquant avoir été menacée par des trafiquants qui l'accusaient de leur avoir volé de la drogue dans une chambre d'hôtel à Amsterdam. Ils l'auraient ainsi contrainte d'organiser des transports de cocaïne en

guise de remboursement, à hauteur de 7250 euros. Un scénario jugé «incohérent» et «fantaisiste» par les juges.

Les antécédents judiciaires de «Tata Jeanne*», comme la surnommaient les deux mules déjà condamnées à 6 ans et demi et 8 ans de prison pour ces faits, ont aussi joué en sa défaveur: elle avait déjà été arrêtée en Suisse en 2008 pour des raisons similaires, ainsi qu'en 2012 en Suède, où elle avait écoupé de 3 ans de prison. L'accusée avait encore été mise en cause par une autre transporteuse de cocaïne, cette fois-ci du côté de Bâle.

«L'accusée est ancrée dans le monde du trafic de cocaïne. Elle a agi par pur appât du gain dans ce trafic hors norme.»

Le Tribunal criminel de l'arrondissement de Lausanne

La défense fera appel

Au sortir de la salle d'audience, si la procureur Carole Delétra s'est dite satisfaite du jugement alors qu'elle avait requis 14 ans de prison, l'avocat de la défense a affirmé qu'il ne comptait pas en rester là. «Un tiers des transports de drogue imputés à ma cliente ont été écartés aujourd'hui. Je m'occuperai des autres en appel. Et je n'ai pas pu interroger un témoin à charge qui a refusé de témoigner à ce procès.» L'accusée est également frappée d'une expulsion de Suisse d'une durée de quinze ans. **Laurent Antonoff**

*Prénom d'emprunt

Cybercriminalité

Plus de 2000 infractions numériques

L'an dernier, la Police cantonale vaudoise a enregistré 2141 «infractions numériques». Sur ce total, 968 ont été commises lors de paiements ou d'achats en ligne, indique «Numerus», le courrier statistique de l'État de Vaud. «La plupart des infractions de cybercriminalité sont commises dans le domaine économique (84%), ajoutent les auteurs de «Numerus». Le reste se répartit entre la cyberatteinte à la réputation et les pratiques déloyales (10%) et les cyberdélits sexuels (6,3%).» Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes parmi les victimes de cybercriminalité. Ainsi 24,6 hommes sur 10'000 en sont victimes, contre 18,4 femmes pour 10'000. **MSL**

Lac de Neuchâtel

Plongeur retrouvé inconscient dans l'eau

Un accident de plongée s'est produit jeudi vers 19 h 45 au large du chantier naval de Saint-Aubin (NE). Un plongeur de 27 ans, domicilié dans le canton de Vaud, a été retrouvé inconscient en surface à une soixantaine de mètres au large. «Le plongeur a été ramené au bord de la rive par ses camarades de plongée. Une ambulance du DPS de Neuchâtel ainsi que le SMUR se sont rendus sur les lieux pour porter secours à la victime», a indiqué vendredi la police neuchâteloise. La victime a été héliportée au CHUV. La brigade du lac de la gendarmerie vaudoise enquête sous la conduite d'un procureur neuchâtelois. **VMA/ATS**

PUBLICITÉ

Le Docteur Gérard WAGNER
Spécialiste FMH
en allergologie et immunologie clinique

Avenue de la Gare 6 à Lausanne

informe qu'il prend sa retraite à la fin de juin 2021.

Il remercie ici les patientes et patients qui lui ont fait confiance durant de nombreuses années.

Il est heureux de pouvoir remettre le cabinet à

Madame Docteur Olfa KAROU
Spécialiste FMH
en allergologie et immunologie clinique

Le secrétariat répondra à vos appels dès le 12 juillet 2021.

Les numéros de téléphone et de fax restent identiques:

Tél.: 021 323 30 76 et Fax: 021 323 30 77

Adresse mail: cabinet.dr.karoui@svmed.ch

Les dossiers médicaux peuvent être obtenus au secrétariat.